

## CHU d'Angers

# Construction de nouveaux bâtiments sur le site du Centre Hospitalier Universitaire sur la commune d'Angers (49)

## Projet Convergences

- Document en réponse à l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2022

### RENNES (siège social)

Parc d'activités d'Apigné  
1 rue des Cormiers - BP 95101  
35651 LE RHEU Cedex  
Tél. : 02 99 14 55 70  
Fax : 02 99 14 55 67  
[rennes@ouestam.fr](mailto:rennes@ouestam.fr)

### NANTES

Le Sillon de Bretagne  
8, avenue des Thébaudières  
44800 SAINT-HERBLAIN  
Tél. : 02 40 94 92 40  
Fax : 02 40 63 03 93  
[nantes@ouestam.fr](mailto:nantes@ouestam.fr)

AOÛT 2022

 **Ouest am**  
L'intelligence collective au service des territoires



Les espaces non bâtis y sont résiduels et l'activité humaine constante, de jour comme de nuit, s'agissant d'un hôpital.

## 2.2 RAPPEL DE LA CAMPAGNE D'INVENTAIRE MENEÉ

Deux campagnes distinctes d'inventaire de la faune ont été menées dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du cas par cas :

Extrait (chapitre Inventaire faune-flore et habitats – Méthode) :

- ✓ « Une campagne **d'inventaire de la faune le 7 octobre 2021**, par Frédéric NOEL, spécialiste de la faune vertébrée et invertébrée. A cette occasion les groupes inventoriés ont été les suivants : oiseaux (à vue et en identifiant les cris et les chants + recherche de potentiels sites de nidification), amphibiens/reptiles/mammifères terrestres (recherche des individus et des indices + identification des habitats potentiels), **chiroptères (recherche de gîtes dans l'ensemble des combles des bâtiments voués à être détruit)** et invertébrés (recherche des individus et des habitats favorables).
- ✓ La seconde campagne pour la faune a été réalisée **le 21 mars 2021** par Alexandre HERBOUILLER spécialiste de la faune vertébrée et invertébrée. A cette occasion les groupes inventoriés ont été les suivants : **oiseaux (à vue et en identifiant les cris et les chants + recherche de potentiels sites de nidification)**, amphibiens/reptiles/mammifères terrestres (recherche des individus et des indices + identification des habitats potentiels) et invertébrés (recherche des individus et des habitats favorables). »

### 3. BILAN DES INVENTAIRES FAUNE ET FLORE

Les deux périodes de prospection ne permettent pas, en effet, de constater la reproduction des espèces telles que le Martinet noir ou les Hirondelles (Hirondelle rustique et Hirondelle de fenêtre). Toutefois, il apparaît **qu'aucun nid d'hirondelle n'a été observé au niveau des bâtiments**. Pour rappel, **les nids d'hirondelles restent en place même après la reproduction. Il est donc possible de les observer durant toute l'année et donc d'identifier les sites de reproduction**. Même si certains nids s'effondrent, des traces caractéristiques demeurent. Ces nids et traces ont été recherchés sans succès. **Le site offre de faibles potentialités pour ces espèces qui, manifestement, ne se reproduisent pas dans le périmètre d'étude.**

Concernant le Martinet noir, les indices de reproduction sont moins visibles. Cette espèce est capable d'établir son nid dans les anfractuosités des bâtiments. Dans le cas présent, les bâtiments ont été inspectés à la recherche de trous et de fissures susceptibles d'accueillir des Martinets noirs, mais également d'autres espèces comme le moineau domestique par exemple. Aucun trou, fissure ou autre anfruosité n'a été détecté. **La probabilité que des martinets nichent dans les bâtiments est considérée comme faible.**

Au cours de la visite du 7 octobre 2021, l'ensemble des combles des bâtiments destinés à être détruits a été visité. Les chauves-souris y ont été recherchées ainsi que les indices de présence de ces dernières. Pour rappel, lorsque des chauves-souris sont présentes dans un gîte (qu'il soit naturel ou anthropique, d'hiver ou d'été), des indices de présence fiables peuvent être détectés. La présence de guano (excrément de chauves-souris) est à ce titre un indice particulièrement visible. Or, les gîtes potentiels visités (combles des bâtiments) **n'ont révélé aucune trace d'occupation par les chiroptères.**

Aucun gîte n'a été trouvé dans les arbres situés dans le périmètre du projet. Les potentialités trophiques des habitats sont très limitées et la probabilité que le site soit utilisé comme secteur de chasse est quasiment nulle en l'absence de pièce d'eau ou d'alignements d'arbres.

**L'inventaire mené conclut donc logiquement à l'absence de chauves-souris. Il est donc très peu probable que des écoutes réalisées à la nuit tombée puissent révéler la présence d'un gîte.**

Le tableau ci-dessous résume les principaux résultats issus des campagnes d'inventaires

Espèces protégées et / ou patrimoniales	Statut sur site	Impact brut potentiel du projet
Hirondelles rustiques et Hirondelle des fenêtres	Absence probable.	Très faible et non significatif
Martinet noir	Absence probable	Très faible et non significatif
Chiroptères	Absence probable	Très faible et non significatif
Lézard des murailles	Présence avérée	Potentiellement fort en phase travaux
Spiranthe d'automne	Présence avérée	Très faible et non significatif, cette plante ne bénéficiant pas de statut de protection ou de patrimonialité en Maine et Loire

## 4. ENJEUX ET SÉQUENCE ERC

L'étude environnementale préalable réalisée dans le cadre du dépôt de la demande de cas par cas a pour but de mettre en lumière les enjeux de biodiversité visibles et les potentialités du site. Le but étant d'offrir aux services instructeurs suffisamment d'information pour appréhender les impacts potentiels du projet sur la biodiversité et donc un point d'appui pour leur décision. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un état initial complet de l'environnement comme cela est fait dans les études d'impacts.

Cette étude **est toutefois suffisante** pour conclure que la zone prospectée est globalement pauvre et que « *les potentialités des habitats sont très faibles, voire nulles, pour la plupart des groupes faunistiques* ». Néanmoins, le site n'est pas forcément totalement dénué d'intérêt, comme le montre la présence du Lézard des murailles et l'observation de la Spiranthe d'automne.

L'absence d'étude d'impact ne dispense d'ailleurs pas le porteur de projet de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation ou d'accompagnement concernant les enjeux de biodiversité avérés ou potentiels. C'est pourquoi des mesures de préservation du Lézard des murailles et des oiseaux (toutes espèces confondues) ont été proposées :

- Mesure d'évitement : Evitement des secteurs où le Lézard des murailles est présent,
- Mesure d'évitement : Période à éviter pour les oiseaux et le lézard.

Concernant les oiseaux, **la période à éviter s'étend du 15 mars au 31 juillet**. Les travaux de déconstruction **doivent débuter en dehors de cette période**. Une fois la déconstruction en cours, l'habitat ne sera plus favorable et l'activité au niveau des bâtiment ne permettra pas aux oiseaux de s'installer dans les zones encore non déconstruites. Pour que cette mesure soit efficace, la déconstruction doit être bien entamée avant le 15 mars. En revanche, les opérations d'abattage des quelques arbres présents et de retrait de la végétation doivent être réalisées entièrement en dehors de la période à éviter.

Ce principe est le même pour le Lézard des murailles.

- Mesure de compensation : Création d'habitats favorables pour les reptiles dans le cas où des habitats ne pourraient pas être évités (qui seront également favorables aux oiseaux)

Des mesures supplémentaires peuvent être mises en place, en particulier pour le Martinet noir et les hirondelles :

- Mesure d'évitement : La mesure qui consiste à débuter les travaux de déconstruction en dehors de la période de reproduction des oiseaux (15 mars – 31 juillet) est bien adaptée, cela permet d'éviter totalement tout impact direct sur ces espèces.
- Mesure de réduction : Le suivi du chantier par un écologue permettra de s'assurer de l'absence d'espèces protégées. Une visite avant le démarrage des travaux permettra dans un premier temps de vérifier si des Martinets ou des Hirondelles sont présents. Dans l'hypothèse où cela serait le cas, les habitats en question seront caractérisés et la mesure d'accompagnement qui consiste à créer des nichoirs sera modifiée le cas échéant. Dans tous les cas, la période de travaux (mesure d'évitement) assurera l'absence d'impact direct sur les individus. Par la suite, d'autres visites de chantier seront réalisées pour vérifier l'absence d'enjeu ou d'habitats d'espèce protégée. Des mesures de correction seront prises si de nouveaux enjeux sont identifiés, **ce qui, pour rappel, est très peu probable vu l'état général du site d'étude**. L'impact résiduel, déjà considéré comme très faible et non significatif, est donc négligeable.
- Mesure d'accompagnement : Suite à la construction des nouveaux bâtiments, des nichoirs seront installés. Cela permettra à ces espèces de nicher dans le site et de trouver un nouvel habitat, **beaucoup plus favorable que le précédent**.

- Mesure d'accompagnement : Des ouvertures spéciales permettant le passage des chiroptères dans la toiture pourront être aménagés pour permettre aux chauves-souris de giter dans le site (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Le tableau ci-après résume le résultat de l'application de la séquence ERC.

Espèces protégées et patrimoniales	Statut sur site	Impact brut potentiel du projet	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures de compensation et d'accompagnement	Bilan écologique
Hirondelles rustiques et Hirondelle des fenêtres	Absence probable.	Très faible et non significatif	E : Période de travaux R : Suivi du chantier par un écologue	Négligeable	A : Création d'habitats favorables	Positif
Martinets noirs	Absence probable	Très faible et non significatif	E : Période de travaux R : Suivi du chantier par un écologue	Négligeable	A : Création d'habitats favorables	Positif
Chiroptères	Absence probable	Très faible et non significatif	R : Suivi du chantier par un écologue	Négligeable	A : Création d'habitats favorables	Positif
Lézard des murailles	Présence avérée	Potentiellement fort en phase travaux	E : Evitements des habitats principaux E : Période de travaux R : Suivi du chantier par un écologue	Très faible et non significatif	C : Création d'habitats favorables	Neutre à positif
Spiranthe d'automne	Présence avérée	Très faible et non significatif	-	Très faible et non significatif	-	Neutre

## 5. SYNTHÈSE

---

L'objectif de ce mémoire est de préciser les enjeux de biodiversité actuels sur le site du projet et d'évaluer les impacts potentiels.

Il apparaît que les enjeux sont très faibles et que la présence d'Hirondelles, de Martinets et de chiroptères est très peu probable. Par conséquent, les impacts bruts du projet sont donc considérés comme très faibles et non significatif.

L'application de la séquence ERC permet néanmoins de diminuer encore ce niveau d'impact grâce à des mesures permettant d'éviter et de réduire les impacts potentiels.

Enfin, la mise en œuvre de mesures de compensation et d'accompagnement assure le maintien des espèces déjà présentes, et surtout la possibilité pour les Hirondelles, les Martinets, les chiroptères et le Lézard des murailles (et d'autres espèces) de trouver des habitats plus favorables qu'aujourd'hui.

**Ainsi, l'impact résiduel** du projet de restructuration « Convergences » sur le site du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers **est négligeable** pour les hirondelles, Martinets et Chiroptères **et très faible et non significatif** pour le lézard des murailles et la Spirante d'automne.

**Le bilan écologique du projet est globalement positif.**

**La réalisation d'une étude d'impact, en particulier sur la thématique biodiversité, paraît disproportionnée au regard des enjeux identifiés et de la potentialité du site.**

Rappelons que les enjeux concernant les eaux pluviales ont fait l'objet d'une démarche spécifique (dimensionnement et positionnement des ouvrages), en lien avec la DDT49 et Angers Loire Métropole qui gère le réseau.